

Bilan pédagogique des actions de formation relatives à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale réalisées

à transmettre à la DRAAF de Normandie avant le 31 janvier de chaque année

(Cf Décret n°2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D.233-12 du code rural et de la pêche maritime)

Année d'activité :

Nom ou raison sociale du dispensateur de formation :

Région du siège social de l'organisme :

Numéro de déclaration d'activité à la DREETS:

Référence de l'arrêté d'enregistrement de l'organisme de formation :

Nombre de stagiaires formés	
Nombre de sessions de formation réalisées	

Contact en charge du dossier :

Nom et prénom

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Je souhaite le retrait de mon organisme de formation de la liste diffusée au public :

oui non

Je m'engage à utiliser la dénomination « formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale » pour toute communication relative à la formation, à l'**exclusion de toute version abrégée ou variante faisant apparaître la mention HACCP**.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à

Le

Signature, cachet et qualité du dispensateur de formation